Département de la Dordogne

# République Française EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement de Nontron Canton de THIVIERS

#### **DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

L'an Deux Mil Treize, le Douze avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul CANLER, Maire .

ETAIENT PRESENTS: M. CANLER Paul. M. BONNET Daniel. M. CHAMINADE André, M. CHAMINADE Yannick. Mme DEBORD Delphine M. DOOM Matthieu, Mme FAURE Marie-Annick. Mme LAGARDE Bernadette. M. Serge LEBRUN, Mme PUYBAREAU Christiane, M. REDON Robert, M. Jean ROUCHAUD, M. STOCKI Georges,

ABSENTS EXCUSES:,, M. Jean-Paul JOLLIVET représenté par M. Paul CANLER

 $\label{eq:ABSENT: HABONNEAU Jean-Luc} ABSENT: HABONNEAU Jean-Luc \ , \\ Date de convocation: 8 avril \ 2013$ 

Nombre d'élus : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette LAGARDE a été désignée secrétaire de séance.

A la demande du Maire il est décidé d'un commun accord de rajouter à l'ordre du jour :

- vote pour l'indemnité des élus

#### 1/ Approbation du PV de la séance du 21 mars 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du 21 mars 2013.

## 2/Affectation des résultats 2012.

M. Paul Canler rappelle la présentation et le vote du compte administratif pour l'exercice 2012 et précise qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ; considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter :328 981,48Résultat de l'exercice :31 273,06Excédent de fonctionnement reporté :297 708,42

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté 189 829,36 € 1068 Réserves 139 152,12

# BUDGET PRINCIPAL 2013 FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE MONTANT	
		002 Excédent 2012	189 829,36
		reporté	
011 charges à caractère général	171 400,00	013 atténuations charges	20 000,00
012 Charges de personnel	238 820,00	70 Produit des services	2 890,00
65 charges gestion courante	108 641,00	73 impôts et taxes	227 906,00

66 charges financières	8 200,00	74 Dotations et	169 107,00
		participations	
67 charges	65 000,00		
exceptionnelles			
022 dépenses imprévues	21 613,16	75 autres produits de	11 000,00
		gestion	
023 versement à la	283,10		
section investissement			
042 amortissement	6 775,00		
subvention BA			
TOTAL	620 732,36		620 732,36

# INVESTISSEMENT

# **DEPENSES**

NATURE	RESTE A REALISER 2012	PROPOSTIONS	TOTAL
		NOUVELLES	
1641 Remboursement		16 500,00	16 500,00
emprunt			
2183 matériel		1 200,00	1 200,00
1332 Amende police		3 500,00	3 500,00
020 Dépenses		21 342,76	21 342,76
imprévues			
061 Voirie 2151		35 000,00	35 000,00
Op 91 SALLE	200 000,00	70 000,00	270 000,00
CULTURELLE			
Op 93 MISE EAUX	21 023,10		21 023,10
NORMES PLAGE			
Op 95 Achat terrain		3 000,00	3 000,00
Courtigeauds			
OP NON		22 015,34	22 015,34
I9NDIVIDUALISES			
TOTAL DEPENSES	221 023,10	172 558,10	393 581,20

## **RECETTES**

NATURE	RESTE A REALISER 2011	PROPOSTIONS	TOTAL
		NOUVELLES	
001 excédent reporté		60 418,00	60 418,00
OP TRAVAUX SUR			
BATIMENTS			
1323 subventions	5 330,00		5 330,00
1341 subventions	9 967,00		9 967,00
1348 subventions	3 000,00		3 000,00
réserve parlementaire			
1342 Amendes de police		3 500,00	3 500,00
OP 87 EGLISE			
1323 subvention	3 155,98		3 155,98
1328 fond patrimoine		7 000,00	7 000,00
OP 91 SALLE CULTURELLE			
1641 Emprunt		150 000,00	150 000,00
021 Vir section		283,10	283,10
fonctionnement			
10222 FCTVA		5 000,00	5 000,00

TOTAL RECETTES	21 452,98	372 128, 22	393 581,20
BA			
040 amortissement subv		6 775,00	6 775,00
1068 Besoin financement		139 152,12	139 152,12

Ce budget est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **LOGEMENTS CONVENTIONNES**

Le Maire rappelle le vote du CA 2012 du budget annexe : LOGEMENT CONVENTIONNES, et précise qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ; considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter:36 086,72Résultat de l'exercice :9 608,12Excédent d'exploitation reporté :26 478,60

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Report excédentaire en exploitation : 36 086,72

# PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 FONCTIONNEMENT

DEPENSES		R	ECETTES
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
011 charges à caractère général	11 086,72	002 Excédent 2012 reporté	36 086,72
65 Autres charges de gestion courante	4 000,00	70 TEOM	400,00
66 Charges Financières	10 000,00	752 loyers	17 600,00
678 charges exceptionnelles	20 000,00		
023 versement à section d'investissement	9 000,00		
	54 086,72		54 086,72

## **INVESTISSEMENT**

DEPENSES		REC	RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT	
		001 excédent reporté	901,21	
16 emprunts et dettes (-	10 500,00	165 cautionnements	598,79	
capital)		reçus		
1312	26 891,00	021 versement de la	9 000,00	
		section exploitation		
1313	77 580,00	1322	26 891,00	
		1323	77 580,00	
Total opérations réelles	10 500,00	Total opérations réelles	10 500,00	

Ce budget est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **Service d'Assainissement**

Le Maire rappelle le vote du CA 2012 du budget annexe : ASSAINISSEMENT et précise qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ; considérant les éléments suivants :

**Résultat d'exploitation à affecter : - 5 933,32**Résultat de l'exercice : - 5993,32

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Report déficitaire en exploitation :

5 993,32

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
002 déficit reporté	5 993,32		
011 charges à caractère général	860,00		
012 Charges de personnel	2 300,00	70 Produit des services	8500,00
66 Charges Financières	9 015,71	74 subvention pour équilibre	18 565,10
6811-040amortissement de subvention	13 844,00	77 amortissement travaux	6 773,00
023 versement à section d'investissement	1 825,07		
	33 838,10		33 838,10

## **INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RE	RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT	
001 Déficit reporté	1 896,07			
1391 amortissement subvention	6 773,00	28158-040 amortissement de subvention	13 844,00	
16 charges sur emprunt (capital)	7 000,00	021 versement de la section exploitation	1 825,07	
	15 669,07		15 669,07	

Ce budget est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 3/ Révision annuelle primes du personnel

L'enveloppe des primes du personnel communal est augmentée de 1.050 € d'un commun accord.

## 4/ Indemnités des Elus suite au recensement :

Après explication de M. le Maire et considérant que la population de la commune a baissé depuis le dernier recensement, il y a lieu d'ajuster les indemnités des élus sur la strate 500 à 999 habitants soit les taux suivants en pourcentage de l'indice 1015 comme suit :

- Le Maire : 31 % - Les Adjoints : 8,25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer :

- les indemnités du maire, des adjoints, à compter du 15 avril 2013, ainsi :

CANLER Paul, Maire: 31 %

BONNET Daniel, Adjoint, Délégation générale, 8,25 % JOLLIVET Jean-Paul, Adjoint, travaux : 8 ,25 % FAURE Marie Annick, Adjoint, cadre de vie : 8,25 % CHAMINADE André, Adjoint, urbanisme, voirie : 8,25 %

Et des conseillers municipaux comme suit :

DOOM Matthieu : conseiller délégué environnement Développement durable : IB1015 : 12 X 2,70 %

LAGARDE Bernadette, conseillère déléguée : communication interne : prise et rédaction des PV : IB1015 : 12 X 2.70 %

PUYBAREAU Christiane : conseillère déléguée : gestion bibliothèque-relation personnes âgées-petite enfance : IB1015 : 12 X 2,70 %

ROUCHAUD Jean: conseiller délégué: site internet-communication: IB1015: 12 X 2,70 %

#### 5/ Subventions

Le Maire précise qu'après conversation avec le Trésorier les subventions aux associations sont accordées comme suit :

- demande écrite indiquant le montant sollicité à laquelle sont joints le rapport d'activité et financier, le dernier relevé bancaire et un RIB.

## 6/ Proposition d'achat par la famille Puyzillou - Auzeau :

J'ai été contacté par la famille Puyzillou-Auzeau qui souhaite acquérir une partie du bien la jouxtant sise au Puy Saint Jean, trois options l'intéressent :

- option 1 : une largeur de trois mètres derrière leur bâtiment à usage de grange pour permettre l'entretien ainsi que l'ouverture de fenêtre.
- option 2 : rajouter à l'option 1 le vieux hangar
- option 3 : rajouter à l'option 2 les vieux bâtiments en tôle et du terrain permettant la sortie sur le chemin du Puy Saint Jean , et ce conformément au plan qui a été fourni.

Mme Puyzillou doit transmettre à la Mairie une proposition d'achat.

M. le Maire doit contacter les Domaines afin d'avoir un avis de valeur (procédure obligatoire).

## **Questions diverses**:

- M. le Maire : Concernant la convention avec la SPA : la cotisation pour l'année 2013 s'élève à 0,55 € par habitant. Le Conseil Municipal est d'accord.
  - M. le Maire :
- \* Concernant le portail du bien loué à Mme Gadaud : On est en possession de deux devis :
- . l'un de LA MAISON DU BRICOLAGE, B. DUSSUTOUR, qui s'élève à 1.150 € HT pour la fourniture, façon et pose du portail coulissant grillagé, un poteau, une serrure et peinture verte.
- . le second de l'EURL BLANCHARD MACONNERIE qui s'élève 1 364,85 € pour le terrassement, béton pour seuil, clôture piquets béton et grillage mailles rectangulaires, remblaiement et compactage du sol en calcaire, chargement et enlèvement des gravats.

Le Conseil Municipal est d'accord pour le remplacement et la pose du portail.

\* Concernant le plateau de coupe du tracteur :

Après discussion le Conseil Municipal est d'accord pour le devis de BOUCHAUD EQUIPEMENTS SERVICES SA pour un montant HT de 2 884 €.

\* Un technicien des routes départementales du Conseil Général, M. Drouian Philippe, précise le prochain aménagement du carrefour à l'entrée du camping face la route qui mène au plan d'eau, il nous propose de mettre des panneaux indiquant notamment le Plan d'Eau, l'Observatoire, Nantheuil, un second placé à l'entrée de la route de La Verdale, indiquant : Nantheuil, Plan d'eau, La Verdale, ou Nantheuil, La Verdale, et un panneau d'interdiction poids lourds sauf desserte locale et engins agricoles. Un devis sera établi avant décision.

Le Conseil Municipal est d'accord.

- \* Je rappelle qu'actuellement la redevance pour l'assainissement est de 220 € annuelle, et que le m3 est de 1,61 €. Ce service étant déficitaire il convient de réfléchir au montant de ces redevances.
- Daniel Bonnet : concernant le ralentisseur demandé par Matthieu Doom à l'entrée du bourg, une chicane serait peut être mieux appropriée. Paul Canler : je vais faire chiffrer les deux.
- Paul Canler : Le devis de réfection du revêtement de la place s'élève à 13.700 € HT, une décision sera prise en fonction des autres travaux de voirie à réaliser.

- Paul Canler : j'ai été contacté par SFERE BUREAUTIQUE de Boulazac qui propose du matériel neuf en remplacement de notre matériel d'occasion (Mairie et Ecole) : photocopieur couleur/scanner/imprimante/fax et photocopieur Net B/scanner/imprimante pour un montant par trimestre TTC de 947, 82 € (étant précisé qu'actuellement on règle par trimestre la somme de 969,12 € TTC à la Sté Quadria).

Après discussion le Conseil Municipal est d'accord pour que SFERE BUREAUTIQUE se substitue à QUADRIA, étant ici précisé que SFERE BUREAUTIQUE en partenariat avec Konica Minolta propose une aide de reprise qui couvre la totalité des trimestres restant dus à QUADRIA soit la somme de 3876 €. Cette société va récupérer son matériel.

- Paul Canler : Suite à la question de Matthieu Doom qui estime que la subvention accordée pour la classe découverte (40 € par élève soit 1.400 € ) n'est pas suffisante, et après conversation avec la Directrice de l'Ecole il résulte que la subvention sollicitée résulte d'un accord avec les parents qui paient 80 € par enfant Précédemment, le Commune accordait 20 € par enfant.

- André Chaminade : les riverains sont ils d'accord pour que la route des Petits Marimonts soit mise en sens unique? Paul Canler : M. Dobbels devait se rapprocher des riverains sur Thiviers, moi je vais voir avec ceux de Nantheuil. (Christian Ranouil et Thierry Lopez étant les deux seuls riverains).

Séance levée à : 22 h 45.

Rédaction du PV : Bernadette Lagarde

Responsable du PV : Paul Canler, Maire de la Commune.